

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°2 du 9 janvier 2009

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 18 octobre 2005 portant institution de régies et de sous-régies de recettes, de régies et de sous-régies d'avances auprès des services extérieurs et des établissements relevant de la direction centrale du matériel de l'armée de terre.

Du 25 novembre 2008

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 18 octobre 2005 portant institution de régies et de sous-régies de recettes, de régies et de sous-régies d'avances auprès des services extérieurs et des établissements relevant de la direction centrale du matériel de l'armée de terre.

Du 25 novembre 2008

NOR D E F F 0 8 2 8 2 4 4 A

Texte modifié :

Arrêté du 18 octobre 2005 (JO n° 268 du 18 novembre 2005, texte n° 6 ; mention au BOC, 2005, p. 8639. ; BOEM 410.6.1) modifié.

Référence de publication : JO N° 284 du 6 décembre 2008, texte n° 30 ; signalé au BOC 2/2009.

Par arrêté du ministre de la défense en date du 25 novembre 2008 et à compter du 1^{er} janvier 2009, l'arrêté du 18 octobre 2005 portant institution de régies et de sous-régies de recettes, de régies et de sous-régies d'avances auprès des services extérieurs et des établissements relevant de la direction centrale du matériel de l'armée de terre est modifié comme suit :

- I. Dans le tableau figurant à l'article 1^{er}, la régie de recettes instituée auprès de la section géographique militaire, à Vincennes (Val-de-Marne), est supprimée.
- II. Dans le tableau figurant à l'article 2, la régie d'avances instituée auprès de la section géographique militaire, à Vincennes (Val-de-Marne), est supprimée.